

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE  
DU COMITÉ EXÉCUTIF  
DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR**  
Jeudi 30 novembre 2023 (PV-CX672 extra)  
11 h  
Local 1119 Ringuet

**Présences**

Professeure Sonia El Euch, vice-présidente aux relations de travail (VPRT) et présidente par intérim  
Professeure Mireille Dubé, vice-présidente aux affaires syndicales (VPAS)  
Professeur Marc Beauregard, vice-président aux affaires universitaires (VPAU)  
Professeure Marianne Paul, vice-présidente aux services à la collectivité (VPSC)  
Professeur Jean-Claude Bernatchez, vice-président aux communications et secrétaire (VPCOM)  
Professeur Pier-Luc Lajoie, trésorier  
M<sup>me</sup> Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail (CRT) (via zoom)  
M. François Landry, conseiller aux affaires universitaires (CAU)

---

Sonia El Euch préside la réunion et François Landry agit à titre de secrétaire de réunion.

---

**CX672-30-11-2023-00      Projet d'ordre du jour**

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Vacance à la présidence
4. Clôture de la réunion

**CX672-30-11-2023-01      Ouverture de la réunion**

La VPRT et présidente par intérim rappelle que la réunion extraordinaire du comité exécutif a été demandée par trois membres dudit comité exécutif, conformément à l'article 12.2.3 d des *Statuts* du Syndicat.

Les membres du comité exécutif statuent que l'avis de convocation de cette réunion extraordinaire est légal.

Le quorum étant constaté, l'ouverture de la réunion extraordinaire est confirmée.

Le VPCOM demande à respecter l'article 7.4.a des *Statuts* pour la présidence de la réunion, nonobstant la résolution adoptée à la réunion du 14 novembre 2023 (cf. CX670-14-11-2023-03).

La VPRT et présidente par intérim préside la réunion.

**CX672-30-11-2023-02**

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

La présidente de réunion présente l'ordre du jour de cette réunion.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 672<sup>e</sup> réunion du comité exécutif – extraordinaire.

**CX672-30-11-2023-03**

**Vacance à la présidence**

La VPAS présente la raison pour laquelle cette réunion extraordinaire a été demandée par trois membres du comité exécutif.

La VPAS souhaite tenir une discussion, via un tour de table, sur la double fonction qu'occupe désormais la VPRT, soit la vice-présidence aux relations de travail à laquelle s'ajoute la fonction de présidence par intérim depuis la démission du président sortant. La VPAS demande à ce que ces deux fonctions soient occupées par deux personnes distinctes.

*Le VPCOM se retire de la réunion.*

La VPAS souligne qu'en contexte de négociation pour le renouvellement de la convention collective, la VPRT doit se dédier à la négociation. La répartition des tâches est une solution, mais chaque membre de l'exécutif est présentement surchargé de travail. L'ajout de tâche affectera nécessairement le bon suivi des dossiers. La VPAS conclut que la présence d'une présidence facilitera notamment le contact avec les membres, surtout en cas de conflit de travail à la prochaine session. De plus, l'intervention de la présidence à la table de négo, en appui au comité de négo, enverrait un signal fort à la partie patronale.

Le VPAU indique qu'une présidence assumée par une seule personne est nécessaire pour assurer une indépendance au comité exécutif. Cette présidence pourrait aussi agir à titre d'arbitre si nécessaire.

La VPSC se montre favorable à avoir une présidence autre que par intérim. Une candidature à l'interne pour solliciter la présidence serait préférable pour assurer un suivi des dossiers, notamment ceux en lien avec la négociation, afin d'assurer la bonne marche du Syndicat.

Le trésorier se dit aussi favorable à avoir deux personnes distinctes pour les postes de VPRT et de président.e.

*Le VPCOM rejoint la réunion.*

Le VPCOM mentionne qu'il s'abstient de commenter et, le cas échéant, de toute décision. Il se garde ce privilège pour assurer une impartialité sur le respect des règles et des Statuts du Syndicat.

La VPRT et présidente par intérim affirme que l'ajout de la fonction de présidente par intérim facilitera la diffusion d'information, notamment avec les médias, puisqu'elle sera plus au fait de l'évolution de la négociation. Depuis qu'elle occupe les deux fonctions, elle a rencontré le vice-recteur aux ressources humaines ainsi que le recteur pour discuter de l'état de la négociation. Elle rappelle que le comité exécutif a toujours le pouvoir de trancher si le comité de négo lui en fait la

demande. La VPRT et présidente par intérim poursuit en rappelant qu'une ouverture de poste nécessite un appel de candidatures auprès de l'ensemble des membres du Syndicat. Elle demande à poursuivre avec sa double fonction jusqu'à l'assemblée générale statutaire de mars 2024. Dans l'éventualité d'une ouverture de poste, une assemblée générale extraordinaire pourrait se tenir à la fin de janvier ou au début de février 2024, pour respecter les *Statuts* du Syndicat.

Lecture d'un projet de résolution :

CONSIDÉRANT	les <i>Statuts</i> du Syndicat;
CONSIDÉRANT	la vacance à la présidence du Syndicat résultant de la démission du président le 14 novembre 2023;
CONSIDÉRANT	le mandat à la présidence s'étalant du 1 <sup>er</sup> mai 2023 au 30 avril 2025;
CONSIDÉRANT	l'importance pour le Syndicat d'avoir une présidence;
CONSIDÉRANT	l'actuelle période de négociation pour le renouvellement de la convention collective;

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil syndical de procéder à l'ouverture du poste à la présidence du Syndicat selon les délais et les modalités prévus aux Statuts du Syndicat et de convoquer une assemblée générale extraordinaire en janvier 2024 pour organiser une élection à la présidence du Syndicat, pour un mandat se terminant le 30 avril 2025.

Le vote est demandé.

Pour : 4

Contre : 1 (la VPRT et présidente par intérim inscrit sa dissidence)

Abstention : 1

Adoptée à la majorité simple.

#### **CX672-30-11-2023-04 Clôture de la réunion**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 46.

---

Sonia El Euch  
Présidente de la réunion

---

François Landry  
Secrétaire de la réunion